



## Les Etats d'Afrique Subsaharienne à l'épreuve des toilettes publiques : entre crise d'accès, crise d'assainissement, risques et solutions

Ramsès ABOMO AKONO

Revue Francophone du Développement Durable

2020 – Hors-série n°8 – Décembre

Pages 33 - 50

ISSN 2269-1464

Article disponible en ligne à l'adresse :

---

<https://erasme.uca.fr/version-francaise/publications/revue-francophone-du-developpement-durable>

---

Pour citer cet article

---

ABOMO AKONO R. (2020), Les Etats d'Afrique Subsaharienne à l'épreuve des toilettes publiques : entre crise d'accès, crise d'assainissement, risques et solutions. *Revue Francophone du Développement Durable*, Hors-série n°8, décembre, p. 33-50.

# Les Etats d’Afrique Subsaharienne à l’épreuve des toilettes publiques : entre crise d’accès, crise d’assainissement, risques et solutions

Ramsès ABOMO AKONO<sup>1</sup>

*Juriste- Chercheur en droit international et communautaire à la FSJP de l’Université de Yaoundé II au Cameroun*

*Résumé* : Quand on évoque les pires dangers qui menacent notre planète, l’insuffisance des lieux d’aisances et des systèmes d’assainissement sont rarement citées en tête de liste. Pourtant c’est un problème qui contribue largement au développement des maladies et de la pollution, tant dans les zones rurales, qu’urbaines. En Afrique Subsaharienne, la situation des toilettes publiques présente une sorte de double crise. D’une part, une crise d’accès et d’autre part, une crise d’assainissement. Afin de remédier à ce tourment, une urgence d’implantation quantitative et qualitative des toilettes publiques adaptées à la communauté s’impose. Par ailleurs, ces Etats s’interpellent à un renforcement des politiques explicites liées au droit d’accès et d’assainissement pour tous à l’instar de l’effectivité d’une politique « IGPS » (implantation, gratuité, propreté, sécurité).

*Mots clés* : Toilettes publiques, crise d’accès, crise d’assainissement, IGPS, solutions.

L’Afrique reste à l’épreuve de plusieurs défis entre autres : le développement durable<sup>2</sup>, la sécurité<sup>3</sup>, la santé<sup>4</sup> et les toilettes publiques, etc. Parler des toilettes publiques<sup>5</sup> peut sembler anodin voire indécent à première vue, mais en réalité cela constitue une sorte de « pandémie » orpheline en Afrique plus particulièrement dans

---

<sup>1</sup> ramsesabomoa@gmail.com

<sup>2</sup> M.-C. MFENDJOU, *L’Afrique à l’épreuve du développement durable*, l’Harmattan, janvier 2002, 298 p.

<sup>3</sup> J.-L. NKALVO NGOULA, *L’union africaine à l’épreuve du terrorisme : forces et challenges de la politique africaine de sécurité*, Editions Charles Léopold Mayer(ECLM), Cameroun, avril 2016 ; A. GNANGUENON, *La sécurité collective en Afrique : une coopération à géométrie variable*, Université Clermont Auvergne(UCA), décembre 2019 ; Y. BEDZIGUI, *Les conflits en Afrique, une résolution improbables ? AFRI*, Volume IX, 2008.

<sup>4</sup> S. SMITH, *La gestion des priorités sanitaires et économiques dans le contexte de la propagation du Covid-19 en Afrique*, Centre d’études stratégiques de l’Afrique, avril 2020 ; P. JACQUEMOT, *Les systèmes de santé en Afrique mis à l’épreuve*, Policy Brief, PB. 20-30, avril 2020.

<sup>5</sup> Voir. UNICEF, WaterAid et WSUP(2018). *Des toilettes publiques et communautaires adaptées aux femmes et aux filles : guide à l’intention des urbanistes et décideurs*. Londres, Royaume Unie : Amnesty International. Disponible à l’adresse : washmatters.wateraid.org/female-friendly-toilets, rédigé par P. NATH(WaterAID), A. HUESO(WaterAID), M. MALHOTRA (Urban Management center) et S. PATEL (Urban Management center). Les toilettes publiques sont des infrastructures d’assainissement destinées principalement aux personnes travaillant dans une zone ou aux passants, et non aux résidents. Elles trouvent généralement leur place près des espaces publics ou des lieux d’activités, comme les marchés, les zones commerciales, les points de correspondance des réseaux de transport, les parcs, les sites d’intérêt religieux ou touristique et les lieux fréquentés par les sans-abri (notamment les sans-logis et les sans domicile fixe).

les pays d'Afrique Subsaharienne<sup>6</sup>. On le sait trop peu, en Afrique Subsaharienne, il est plus courant de posséder un téléphone portable qu'un accès à des toilettes garantissant une bonne sécurité hygiénique. Au Niger, au Soudan du Sud, au Togo, au Kenya, au Ghana, au Cameroun, au Benin, au Sénégal et en RDC pour ne que citer ceux-ci, 1/4 de la population a accès aux toilettes publiques et préfère se soulager à l'air libre<sup>7</sup>.

Les questions autour des toilettes publiques sont très peu abordées par les juristes, qui se réfèrent plutôt d'une part, au droit d'assainissement<sup>8</sup> (qui lui-même est mol dans les Etas d'Afrique Subsaharienne), c'est un droit dont le sort est intimement lié à celui du droit à l'eau<sup>9</sup>. Marc Gentilini considère que le droit à l'assainissement est une conquête difficile et sa satisfaction est fonction, hélas des disparités qui existent dans notre monde. Un constat s'impose toutefois, « l'accès à l'eau potable, sans le droit à l'assainissement, ne constitue pas un progrès satisfaisant<sup>10</sup> ». D'autre part, de façon vague les juristes se réfèrent au droit à un environnement sain<sup>11</sup> qui a bénéficié d'une consécration dans certaines normes fondamentales en Afrique<sup>12</sup>, sans toutefois mettre

---

<sup>6</sup> M. Olivier, Santé : le manque de toilettes en Afrique, une « pandémie » orpheline ? In *Jeune Afrique, Politique*, novembre 2014.

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> Littéralement « l'assainissement » signifie « action d'assainir », c'est l'ensemble des techniques et méthodes visant à traiter des eaux usées [voir. Définitions lexicographiques et étymologiques de « l'assainissement » (sens A) du trésor de la langue française informatisé, sur le site du Centre national de ressources textuelles et lexicales]. Le droit de l'assainissement peut s'entendre donc comme étant l'ensemble des règles juridiques qui encadre la démarche visant à améliorer la situation sanitaire globale de l'environnement dans ses différents composants. Il comprend la collecte, le traitement et l'évacuation des déchets liquides, des déchets solides et des excréments (voir. UNICEF Sanitation programming Handbook, sur [www.unicef.org](http://www.unicef.org), UNICEF.

<sup>9</sup> P. STEICHEN, L'évolution du droit de l'assainissement en France : une mise aux normes sous contrainte, *Les Cahiers de droit*, Volume 51, N° 3-4, septembre-décembre 2010, pp. 567-593. URL : <https://id.erudit.org/iderudit/045724ar>, DOI : <https://doi.org/10.7202/045724ar>.

<sup>10</sup> M. GENTILINI, « L'assainissement et la santé », dans H. SMETS (dir.), *L'accès à l'assainissement, un droit fondamental*, Paris, Editions Johanet, 2010, p. 9.

<sup>11</sup> Une reconnaissance qui trouve son origine dans la Déclaration de Stockholm sur l'environnement humain, adoptée en juin 1972. Cette déclaration de Stockholm née de la conférence des Nations Unies sur l'environnement s'est soldée avec 26 principes, d'où son principe 1 : « l'homme a un droit fondamental à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes, dans un environnement dont la qualité lui permette de vivre dans la dignité et le bien-être. Il a le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures [...] ».

En outre, la résolution A/RES/45/94 de l'Assemblée Générale des Nations Unies proclame : « Chacun a le droit de vivre dans un environnement propre à assurer sa santé et son bien-être ». De façon plus concret le droit à un environnement sain signifie que tout le monde a droit de respirer l'air pur, naturel source d'une bonne santé, de longévité, en évitant de polluer la nature et en encourageant la propreté durable(...) pour tous .

<sup>12</sup> Par exemples : le cas du préambule de la constitution du Cameroun (cf. Loi n°96/01 du 18 janvier 1996 : « toute personne a droit à un environnement sain. La protection de l'environnement est un devoir pour tous. L'Etat veille à la défense et la promotion de l'environnement ». Par ailleurs, par certaines dispositions à l'instar : Benin (art. 27, Loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant constitution de 1990), Burkina Faso (art. 29, constitution de 1991), Gabon (art. 1, constitution de 1991), Angola (art. 24, constitution de 1992), Mali (art. 15, constitution de 1992), Togo (art. 4, constitution de 1992), Tchad (art. 47) et Niger (art. 27) des constitutions de 1996, Cote d'Ivoire (art. 19, constitution de 2000), Congo-Brazzaville (art. 21 constitution 2002), Burundi (art. 35), RDC (art. 53) et Soudan (art. 11) des

le doigt dans la plaie, ou alors par risque de décence, plusieurs chercheurs n'abordent pas trop cette question, pourtant c'est une préoccupation majeure en Afrique Subsaharienne. Car comment peut-on penser à un environnement sain lorsqu'on manque d'accès aux toilettes ? En réalité manquer où se soulager lorsque ce besoin primaire vous coince en public, c'est mettre sa propre santé en difficulté<sup>13</sup>, de même que l'environnement en souffre<sup>14</sup> faute d'absence des toilettes publiques.

Les politiques publiques en Afrique Subsaharienne sont plus orientées sur le développement économique, sécuritaire, socioculturel et jamais assez sur le développement sanitaire (peut-être que la Covid-19 va générer une rénovation de nos secteurs de santé...). Aux derniers échos du classement des dix (10) endroits où il est difficile de trouver des toilettes dans cette partie du continent<sup>15</sup>, nous classons au cours de ces dernières années écoulées : le Soudan du Sud (93,3%)<sup>16</sup>, le Niger (89,1%)<sup>17</sup>, le Togo (88,1%)<sup>18</sup>, Madagascar (88,0%)<sup>19</sup>, le Tchad (87,9%), la Sierra Léone (86,7%), le Ghana (85,1%), le Congo (85,0%), la Tanzanie (84,4%) et l'Erythrée (84,4%). Quant à l'accès à l'assainissement<sup>20</sup> en Afrique Subsaharienne, du plus élevé au moins élevé<sup>21</sup> nous relevons les cinq (5) premiers pays dont la population a accès à l'assainissement

---

constitutions de 2005, Kenya (art. 42) et Madagascar (art. 141) des constitutions de 2010 et Zambie (art. 151, constitution de 2016) etc.

<sup>13</sup> Voir. Journée mondiale des toilettes, le manque des toilettes tue ! 16 novembre 2012.

<sup>14</sup> En effet, en l'absence de toilettes, la manière alternative de se soulager (en pleine nature, dans des sacs plastiques, à proximité d'habitations ou de points d'eau et des rivières) engendre de graves risques sanitaires.

Par ailleurs, ses conséquences économiques du manque de toilettes à l'échelle d'un pays sont également lourdes : les pertes dues aux dépenses de santé et aux pertes de productivité sont ainsi estimées à 260 milliards de dollars par an). Sans oublier les impacts négatifs sur l'environnement.

<sup>15</sup> Voir. WaterAID, pas de quoi rire : l'accès aux toilettes dans le monde en 2015.

<sup>16</sup> Au Soudan du Sud : 93,3% de la population sans accès aux toilettes « améliorées », avec un 940 de revenu national brut par habitant(\$) en 2015. L'espérance de vie moyenne à la naissance (2013) était de 55 ans, avec un taux de mortalité maternelle liée à la septicémie (pour 100 000 naissances) à 75,2% et un taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans due à la diarrhée (pour 1000, 2013) à 9,8%. Quant au pourcentage d'enfants atteints de retards de croissance (indicateur de malnutrition) il était de 31%.

<sup>17</sup> Au Niger : 89,1% de la population sans accès aux toilettes(en 2015 par exemple), 420 ont un revenu national brut par habitant(\$). En 2013, l'espérance de vie moyenne à la naissance remonte à 58 ans, le taux de mortalité maternelle liée à la septicémie (pour 100 000 naissances) est de 64,9% et celui des enfants de moins de 5 ans due à la diarrhée (pour 1000, 2013) est de 11,8%. Par ailleurs, 31% d'enfants atteints de retards de croissance (indicateur de malnutrition).

<sup>18</sup> Au Togo : 88,4% de la population manque d'accès aux toilettes (2015), avec 570 de revenu national brut par habitant(\$). 56 ans et l'espérance de vie moyenne à la naissance (2013) avec 46,4% de taux de mortalité maternelle liée à la septicémie (pour 100 000 naissances). Quant à la mortalité des enfants de moins de 5 ans due à la diarrhée (pour 1000, 2013) elle est de 7,1% et 28% d'enfants sont atteints de retards de croissance (indicateur de malnutrition).

<sup>19</sup> Au Madagascar : 88,0% de la population sans accès à des toilettes, avec 440 de revenu national brut par habitant(\$). L'espérance de vie moyenne à la naissance (2013) remonte à 65 ans, le taux de mortalité maternelle liée à la septicémie (pour 100 000 naissances) est de 45,3%. Quant au taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans dues à la diarrhée (1000, 2013) est de 5,2% et 49% d'enfants atteints de retards de croissance (indicateur de malnutrition).

<sup>20</sup> <http://www.wssinfo.org/definitions-methods/watsan-ladder/>

<sup>21</sup> UNICEF-World Health Organization Joint Monitoring Programme on Water Supply and Sanitation, 2015, wssinfo.org

à savoir : les Seychelles<sup>22</sup>, la Réunion<sup>23</sup>, l'Île Maurice<sup>24</sup>, la Guinée équatoriale<sup>25</sup>, le Cap Vert<sup>26</sup>.

L'organisation des toilettes publiques ne doit pas seulement relever de la plaisanterie licencieuse ou mondaine, ou du contentieux des marchés publics<sup>27</sup>. C'est un sujet absolument capital pour une partie significative de l'humanité<sup>28</sup>. Le sujet est loin d'être seulement africain, car ceux ne sont pas uniquement les trottoirs et les buissons de l'Afrique, ni les différents Clochemerle<sup>29</sup> qui sont en question. Ce problème se pose dans toutes les villes du monde, naturellement de manière exacerbée là où les différents réseaux sanitaires sont inexistants<sup>30</sup>, bien qu'il soit plus récurrent en Afrique Subsaharienne.

S'il est communément établi que l'Etat assure l'ordre public dans son territoire, et que l'ordre public c'est trois choses : la sécurité publique<sup>31</sup>, la tranquillité publique<sup>32</sup> et la salubrité publique<sup>33</sup>. Cette troisième composante concerne inévitablement la santé publique. Très souvent les Etats confient la mission de salubrité publique aux autorités locales, qui certes assurent cette mission, mais se limitent dans la plupart des cas à l'enlèvement des ordures, sans toutefois aussi voir ce flanc important de l'implantation et de l'assainissement des toilettes publiques. Quoi qu'on en dise, les questions des toilettes publiques restent au cœur du développement des Etats, car elles renvoient à

---

<sup>22</sup> - 1,6% de la population est sans accès à l'assainissement aux Seychelles.

<sup>23</sup> - 1,7% de la population est sans accès à l'assainissement à la Réunion.

<sup>24</sup> - 6,8% de la population est sans accès à l'assainissement en l'Île Maurice.

<sup>25</sup> - 25,5% de la population est sans accès à l'assainissement en Guinée équatoriale.

<sup>26</sup> - 27,8% de la population est sans accès à l'assainissement en Cap Vert.

<sup>27</sup> J. Damon, « Les toilettes publiques : un droit à mieux aménager », *Droit social*, n° 1, 2009, pp. 103-110.

<sup>28</sup> Ibid.

<sup>29</sup> G. Chevalier, *Clochemerle*, 1934.

<sup>30</sup> Notons l'existence d'une très sérieuse World Toiled Organization, basée à Singapour, [www.worldtoilet.org](http://www.worldtoilet.org). A côté d'actions de lobbying et d'expertise, elle a déclaré que le 19 novembre était le jour mondial des toilettes.

<sup>31</sup> Voir. « Détails lexique : sécurité publique », sur Réseau de recherche sur les opérations de paix (ROP) (consulté le 24 juin 2016). La sécurité publique désigne généralement les différents aspects d'ordre public et de sécurité visant à protéger la population d'un Etat contre les menaces internes, par opposition à la sécurité extérieure qui vise la défense d'un territoire contre des menaces étrangères. Généralement, la police nationale, municipale, la gendarmerie nationale et la douane sont chargées de veiller à la sécurité publique dans un Etat.

<sup>32</sup> La tranquillité publique est une notion complexe, malheureusement de nombreux textes traitant de ce sujet ne définissent pas probablement cette notion comme si la maîtrise en était par avance acquise (voir. Propos. Aurélien Dyjak, in « La tranquillité publique est une notion complexe », (publié le 11 juillet 2016 par Hervé Jouanneau dans : Une prévention-sécurité, Actu experts prévention sécurité, France.), pour le sociologue, la tranquillité publique désigne principalement l'Etat, celui du repos public ou, dit autrement, un Etat non perturbé de l'ordre public. En d'autre terme, c'est l'une des composantes de l'ordre public, qui désigne l'absence de troubles de toutes natures et de bruits susceptibles de porter atteinte au repos des habitants. Généralement elle est assurée par la police nationale, gendarmerie nationale etc.

<sup>33</sup> Troisième composante de l'ordre public, la salubrité publique est un ensemble des mesures d'hygiène pour préserver la santé d'une population. En d'autre terme, elle correspond à l'absence des maladies et de risques de maladie. Elle est assurée et maintenue grâce à des prescriptions administratives relatives à l'hygiène des personnes, des animaux et des choses.

la décence et à la dignité humaine qui sont précisément à l'aune des droits de l'homme<sup>34</sup>. Malheureusement, celles-ci demeurent encore à l'épreuve de plusieurs défis entre autres leur accès et leur assainissement. Dès lors quelles sont les difficultés, les menaces et les perspectives de solutions liées à l'accès aux toilettes publiques en Afrique Subsaharienne ? Il semble anodin, pour une majorité des gens, de se soulager au besoin. Pourtant tout le monde a expérimenté, un jour ou l'autre, la difficulté de trouver une toilette publique<sup>35</sup>. Ces difficultés restent constantes dans les Etats d'Afrique Subsaharienne. Suite à cette carence les individus préfèrent s'orienter à l'air libre pour se soulager, ce qui n'est pas toujours idoine à la santé humaine et à la protection de l'environnement. Face à ce constat, il sera donc question d'examiner en plus les risques et les solutions.

## Les difficultés liées à l'accès aux toilettes publiques dans les Etats d'Afrique Subsaharienne

Nous partageons tous des petites blagues un peu triviales au sujet des toilettes (...), mais la situation de leur implantation, de leur assainissement et de leur accès « pour tous » dans cette partie planétaire ne prête vraiment pas à rire<sup>36</sup>.

### **Le manque d'implantation et d'assainissement des toilettes publiques en Afrique Subsaharienne**

C'est un mal qui blesse mais c'est une réalité, car circuler dans les villes et villages en Afrique Subsaharienne donne parfois de l'émoi de voir aussi bien cette carence de toilettes publiques, que celle de leur assainissement.

#### *La carence d'implantation des toilettes publiques en Afrique Subsaharienne*

Les toilettes publiques ont longtemps constitué un service fourni par les grandes villes, et ces installations faisaient souvent même la fierté de plusieurs entres elles<sup>37</sup>. Voir certaines agglomérations aujourd'hui sans ces lieux d'aisances est désagréable. En s'appuyant sur les chiffres et le classement rendu en 2015 par « WaterAID » qui présentait les 10 endroits où il est difficile de trouver des toilettes dans le monde, la dernière place revenait au Soudan du Sud et les avant dernières places au Niger, Togo et Madagascar, etc. Au Togo par exemple, jadis reconnue pour la propreté de ses rues et ruelles, Lomé la capitale togolaise a depuis le début des années 90, perdu de son rayonnement et de sa splendeur. L'exode rural, l'urbanisation anarchique d'où le développement des quartiers précaires, voilà autant de facteurs qui ont favorisé cette

---

<sup>34</sup> J. Mouly, « Les droits sociaux à l'épreuve des droits de l'homme », *Droit Social*, n°9/10, 2002, pp. 799-811.

<sup>35</sup> Voir. *Propos dans Spectre de Rue (prévention- intervention- solution)*, projet de toilettes publiques dans l'arrondissement de ville Marie.

<sup>36</sup> Voir. WaterAID, pas de quoi rire : L'accès aux toilettes dans le monde en 2015.

<sup>37</sup> C. Greed (2007), « Taking Stock : An Overview of Toilet Provision and Standards ».

précarité des lieux d'aisances. En effet, nombreux sont des quartiers de Lomé où l'on peut noter une insalubrité ambiante. L'une des causes de cette insalubrité tant décriée réside dans le manque des toilettes publiques<sup>38</sup>.

Au Niger, en Madagascar passant par la RDC et le Nigéria, la situation semble horrible vue la démographie exponentielle des populations qui n'ont pas véritablement où se soulager. Des pays qui enregistrent de fortes progressions de fréquentation constatent, à leurs dépens, à quel point la présence des toilettes publiques est cruciale<sup>39</sup>. Dans plusieurs bâtiments et édifices publics de la capitale Congolaise, les installations sanitaires sont bouchées ou dans un état d'insalubrité très avancé<sup>40</sup>. Généralement, certains locataires de la « colline inspirée » font leurs besoins dans des sacs plastiques, quitte à les jeter dans la nature<sup>41</sup>, motif pris de ce qu'il n'existe pas de toilettes publiques ou alors sont inaccessibles et insuffisantes. De même qu'aux marchés malgaches qui sont d'ailleurs des patrimoines vivants<sup>42</sup>, et ceux de Niamey, Bamako, Ouagadougou, Antananarivo et Ndjamena (...) présentent la même situation des toilettes publiques qui est d'actualité d'ici à là. Nonobstant des restrictions des autorités qui prohibent d'uriner dans les centres d'agglomérations et voies publiques, fautes des toilettes publiques, ce même constat est décrié dans les rues et ruelles du Cameroun. Bien qu'il semble avoir des améliorations dans le triangle national<sup>43</sup>, beaucoup reste à faire et des scènes macabres sont à découvrir.

En effet, il est 11h à Akwa, quartier commercial de la capitale économique au Cameroun, non loin du palais Dika Akwa à Douala, un quadragénaire s'approche d'un mur, et se soulage. Pourtant, sur le mur, l'inscription « interdit d'uriner ici » est bien visible. Un peu plus loin, une dame, s'accroupit derrière de vieux véhicules abandonnés et se soulage elle aussi. « *Que voulez-vous que je fasse ? Cela fait un moment que je cherche des toilettes pour me décharger et je n'en trouve pas. Je ne vais pas quand même pas uriner sur moi. C'est n'est pas de ma faute s'il y'a pas de toilettes publiques* »<sup>44</sup>, lance la dame au reporter. Ajouta : « *C'est que les toilettes publiques sont introuvables et il est difficile de trouver un lieu bien emménagé pour que les gens viennent s'alléger (...)* »<sup>45</sup>.

### *La crise d'assainissement dans les Etats d'Afrique Subsaharienne*

Les toilettes ne sont pas seulement des toilettes, elles sont un moyen de sauver des vies, de protéger la dignité humaine et de créer des opportunités. Où que vous soyez,

---

<sup>38</sup> Admin, Togo : Toilettes publiques, l'une des solutions pour la gestion contrôlée du problème de l'insalubrité à Lomé, *Togo Portail*, mardi le 4 septembre 2012.

<sup>39</sup> Voir. Veilletouristique.ca, produits et activités, la toilette publique : Essentielle, mais sous-estimée, 23 octobre 2017.

<sup>40</sup> Voir. Kinshasa : Beaucoup de bâtiments publics dépourvus de toilettes dignes, 19/11/2014, modifié le 08/08/2015, Radio Okapi, share, tweet.

<sup>41</sup> Communément appelé « phénomène de sachetisation ».

<sup>42</sup> C. Rafidinarivo, Zoma, marchés de Madagascar, in *Africultures*, 2003/2 (n°55), pages 117 à 121.

<sup>43</sup> E. Pascal Nguiamba, Yaoundé : les toilettes publiques font leur toilette ! 2009.

<sup>44</sup> Voir. Camer.be, Cameroun : Le casse-tête des toilettes publiques à Douala.

<sup>45</sup> *Ibid.*

l'assainissement est un droit humain<sup>46</sup>, malgré cela des millions de personnes en Afrique Subsaharienne sont laissées pour compte. Elles vivent encore sans assainissement gérées de manière assurée, c'est-à-dire sans toilettes hygiéniques et privées qui éliminent les boues fécales en toute sécurité, car 673 millions de personnes dans l'humanité pratiquent encore la défécation en plein air<sup>47</sup>. Le manque d'assainissement est une cause majeure de mortalité en Afrique Subsaharienne<sup>48</sup>, les personnes les plus vulnérables sont les enfants, les femmes enceintes et les personnes âgées voire les handicapés qui ont difficilement accès à ces lieux d'aisances ni à l'assainissement et préfèrent déféquer en plein air<sup>49</sup>. D'après le Water and Sanitation program (2012), la défécation à l'air libre est une pratique économiquement coûteuse<sup>50</sup>. Au Niger (79%), Tchad (65%), Burkina Faso (64%), Mauritanie (53%), Nigeria (20%) et Cameroun (15%) des personnes polluent l'air, faute de toilettes améliorées.

En outre, l'insuffisance des politiques sectorielles prenant en compte les besoins des femmes est un obstacle majeur au progrès socio-économique des femmes. 40% des femmes à Kédougou au Sénégal par exemple disent manquer l'école au moins une fois par mois en raison des menstrues<sup>51</sup>. En effet, les toilettes dans les structures éducatives disposent rarement d'équipements permettant aux femmes d'être confortables dans la gestion de leurs menstrues. Cette situation ne se limite pas au secteur de l'éducation. Dans la majorité des places publiques, les marchés, les lieux de travail et les espaces de loisir, il est rare de trouver des toilettes sécurisées et spécialement aménagées pour les femmes afin de respecter leur intimité et encourager des pratiques hygiéniques saines. L'absence d'infrastructures sanitaires pour les femmes a un impact important sur leur santé reproductive<sup>52</sup>. Au-delà des structures sanitaires insuffisantes, l'accès au matériel hygiénique reste problématique.

Au Burkina Faso et au Niger, la majorité des filles interrogées lors d'une enquête de l'UNICEF utilisent malheureusement les pièces de tissu ou du coton absorbant, car les tampons hygiéniques ne sont pas produits localement et ceux importés sont chers<sup>53</sup>. Au Nigeria et Madagascar les femmes issues de milieux défavorisés sont tout aussi nombreuses à utiliser des matériels hygiéniques défectueux qui les exposent à des

---

<sup>46</sup> H. Smets, Le droit d'assainissement, un nouveau droit de l'homme, *Actu Environnement*, avril 2010.

<sup>47</sup> Who/Unicef (2019) : Progress on household drinking water, sanitation and hygiene 2000-2017, spécial focus on inégalités.

<sup>48</sup> Plusieurs ménages sont victimes du cholera, de la diarrhée, la fièvre typhoïde et de la dysenterie, voire l'Ebola, etc.

<sup>49</sup> UN WATER(2015) : Eliminating discrimination and inequalities in access to water and sanitation.

<sup>50</sup> A. SALAM FALL (IFAN UCAD), A. TOOLI FALL (IFAN UCAD), R. Cisse (IFAN UCAD) et L. VIDAL(IRD), L'assainissement et l'hygiène en Afrique de l'Ouest et du Centre, Dakar(SEN) ; IRD ; UNICEF, Pages 87-98.

<sup>51</sup> Cf. UNESCO, Education à la puberté et à la gestion de l'hygiène menstruelle dans politiques rationnelles et bonnes pratiques en matière d'éducation à la santé. *Brochure N° 9*, 2014.

<sup>52</sup> *Ibid.*

<sup>53</sup> Cf. UNICEF, Hygiène menstruelle dans les écoles de deux pays francophones de l'Afrique de l'Ouest : études de cas du Burkina Faso et du Niger, 2013.

infections<sup>54</sup>. Le manque de politiques publiques d'hygiène des menstrues est déplorable, seules les quelques rares ONG et la société civile assurent l'éducation à la salubrité et l'hygiène des menstrues dans ces pays.

Dès lors la prise en compte des besoins sanitaires des femmes dans la planification des politiques publiques est une urgence, car si les études sur la gestion des menstrues dans les pays africains révèlent une faible importance accordée au bien-être et à l'hygiène des femmes, c'est dire que celles-ci sont en danger, de même que l'économie du continent<sup>55</sup>. Il est donc important de les associer dans la mise en œuvre et prises des décisions des politiques d'assainissement et d'intégrer l'hygiène menstruelle dans les stratégies publiques des Etats afin de surmonter cette crise.

La crise d'assainissement touche l'Afrique Subsaharienne : assurer l'accès à l'assainissement à ceux qui n'en bénéficient pas est un impératif non seulement pour leur santé mais aussi pour celle de la communauté dans son ensemble. Les bénéfices de l'assainissement pour la santé n'atteignent pleinement leurs effets que lorsque tout le monde a accès à l'assainissement de manière sûre<sup>56</sup>, et afin qu'ensemble nous puissions atteindre les objectifs du développement durable(ODD) d'ici 2030<sup>57</sup>. Toutefois, cette réalisation sera aussi effective si tout le monde sans distinction de sexes, d'âges, des riches ou pauvres y accèdent aux toilettes publiques sans discrimination.

## **Les limites d'accès pour tous aux toilettes publiques en Afrique Subsaharienne**

L'usage des toilettes est un besoin humain élémentaire. Cependant, de nombreuses personnes, notamment des femmes, des filles et des handicapés ne peuvent souvent pas s'y rendre où et quand ils veulent<sup>58</sup>. A côté de cette discrimination fondée parfois sur la religion, le sexe et la tribu, etc., il se présente un autre phénomène constant dans ces espaces à savoir : le paiement des toilettes publiques.

### *La discrimination des individus à accéder dans les toilettes publiques*

Les personnes vulnérables sont les plus durement touchées : les personnes qui vivent sans installations sanitaires gérées de manière sûre sont souvent confrontées à des multiples formes de discrimination fondées sur des facteurs tels que le sexe, la race, la

---

<sup>54</sup> Celles-ci sont infectées aux microbes, mouches et d'autres bactéries impropres à leur santé.

<sup>55</sup> En réalité, il s'est révélé que les femmes africaines sont les plus grandes contributrices à l'économie du continent.

<sup>56</sup> Voir. Baromètre 2020 DE L'EAU, De l'hygiène & de l'assainissement, 6<sup>e</sup> édition mars 2020 avec la participation de J. Launay, P. Lavarde, S. Métayer, F. Munger, M. Opryszko, E. Orsenna, C. Robert, R. Schweitzer, A. Sene, C. Tellier, A. Giraud & A. Boinet et les équipes de solidarités international.

<sup>57</sup> En 2015, 195 Etats membres de l'ONU votaient à l'unanimité les 17 objectifs du Développement Durable(ODD) incluant l'accès universel à l'eau, assainissement pour tous d'ici 2030.

<sup>58</sup> Voir. WaterAID & UNICEF, Des toilettes publiques et communautaires adaptées aux femmes et aux filles : guide à l'intention des urbanistes et des décideurs.

religion ou le statut économique. Ces groupes peuvent être laissés pour compte lorsqu'ils tentent d'accéder aux services d'assainissement, de les gérer ou d'améliorer leurs installations actuelles. Par exemple, les besoins des femmes en matière d'assainissement ne sont souvent pas pris en compte, en particulier en ce qui concerne la gestion de l'hygiène menstruelle, car les tabous à ce sujet les dissuadent d'exprimer leurs besoins et interdisent leur participation active aux processus de prise de décision et de planification<sup>59</sup>. Par ailleurs, il s'est développé une autre conduite discriminatoire, au point où dans certaines structures publiques comme privées, si vos obédiences ne correspondent pas aux humeurs de l'entourage, ceux-ci sont à même de vous refuser l'accès aux lieux d'aisances. Dans cet esprit, chacun de nous a déjà vécu au moins une fois l'expérience fâcheuse d'avoir une envie pressante d'aller aux toilettes et de se heurter à des portes verrouillées portant l'indication « réservée uniquement aux clients ou aux personnels »<sup>60</sup>, ou plus loin « toilettes payantes ».

### *La problématique de paiement des toilettes publiques : un autre caillou dans la chaussure des populations en Afrique Subsaharienne*

Le produit intérieur brut (PIB) des Etats d'Afrique Subsaharienne ne prête pas du sourire aux lèvres<sup>61</sup>, car il s'agit d'une précarité à la limite des populations dans ces Etats<sup>62</sup>. Si déjà manger à sa faim est une lutte de longue à haleine, combien de fois demander à un citoyen X ou Y de déboursier 50 francs ou 100 francs CFA pour se soulager toutes les heures !

Alors que la question a été remise au-devant de l'actualité suite à un fait tragique, les habitants du Cameroun se débrouillent généralement comme ils le peuvent à l'air libre. De leur côté, les municipalités tentent de mettre en œuvre des projets pour combler cette nécessité. Pour celles qui sont payantes, tous les utilisateurs potentiels ne sont pas prêts à déboursier 100 francs CFA pour « simplement uriner »<sup>63</sup>. C'est n'est pas un hasard si des injonctions du genre « interdit d'uriner ici sous peine de poursuites

---

<sup>59</sup> Voir. Huit choses à savoir sur la crise de l'assainissement dans le monde, par UNWater, in BAROMETRE 2020 DE L'EAU, 6<sup>e</sup> édition de mars 2020, p 10.

<sup>60</sup> A- C. TCHANDEM KAMGANG, Accéder aux toilettes publiques : un droit ou un privilège ?, *rcinet.ca*, publié le mercredi 1 novembre 2017 à 10 : 40 et mise à jour jeudi le 2 novembre 2017 à 12 :03.

<sup>61</sup> Voir. Site Banque mondiale, le classement des onze pays d'Afrique Subsaharienne par produit intérieur(PIB) : \*Nigeria : 397,27 milliards(2028 US\$ par habitant), \*Afrique du Sud : 366,3 milliards(6340 US\$ par habitant), \*Angola : 105,75 milliards(3432 US\$ par habitant), \*Kenya : 87,91 milliards(1711 US\$ par habitant), \*Ethiopie : 84,36 milliards(772 US\$ par habitant), \*Ghana : 65,56 milliards(2202 US\$ par habitant), \*Tanzanie : 57,44 milliards(1051 US\$ par habitant), \*RDC : 47,23 milliards(562 US\$ par habitant), \*Cote-Ivoire : 43,01 milliards(1716 US\$ par habitant), \*Soudan : 40,85 milliards(977 US\$ par habitant), et \*Cameroun : 38,5 milliards(1527 US\$ par habitant).

<sup>62</sup> Cf. Agence Ecofin, Economie, avril 2020. Le PIB de l'Afrique Subsaharienne devrait se contracter de 1,6% en 2020, le pire résultat jamais enregistré(FMI).

<sup>63</sup> Mise à jour le 09/08/2020 à 17h12 publié le 09/08/2020 à 16h11 par de notre correspondante au Cameroun Patricia Ngo Ngouem, Cameroun : comment les habitants font face à la problématique des toilettes publiques, <https://m.le360.ma/afrique/autres-pays/société/2020/08/09/31429-cameroun-comment-les-habitants-font-face-la-problématique-des-toilettes-publiques-31429> .

judiciaires » fleurissent çà et là dans les villes. Des messages très souvent ignorés par les « urineurs ».

Une problématique remise à jour de façon dramatique, suite au décès d'un gendarme le 22 juillet 2020 à Douala, la métropole économique du Cameroun. En effet, il s'est posé un problème de paiement de la somme de 100 francs CFA, après que le défunt se soit soulagé dans les toilettes publiques payantes installées dans une agence de transport interurbain. Le différend avait dégénéré en une bagarre à l'issue mortelle<sup>64</sup>. Suite à cette tragédie, le ministre des transports camerounais rappelait dans un communiqué entre autres que « rien n'habilite les gestionnaires de terminaux à mettre en place des toilettes publiques payantes au sein des agences de voyage interurbain, prérogatives qui, du reste, est de la compétence des collectivités territoriales décentralisées »<sup>65</sup>. Dans la même veine, pour certains cet accès doit être gratuit puisque fondé sur le statut de passager. Dès lors qu'on acquiert un ticket de voyage, on devrait pouvoir profiter des toilettes, tout comme, on profite déjà du point d'eau, lorsqu'il existe et de la salle d'attente, qui pour certaines, disposent au demeurant d'un téléviseur avec un choix multiple des canaux<sup>66</sup>. Pour d'autres, la gratuité est sous entendue dans l'expression « toilettes publiques », induisant des toilettes accessibles au public<sup>67</sup>, bien que cet argument puisse être discuté. Dans tous les cas, au regard de la conjoncture dans nos pays en voie de développement, il serait véritablement difficile d'exiger à chaque individu de déboursier 100 francs CFA pour accéder aux toilettes publiques. La générosité doit émaner de la bonne foi des individus et non une obligation préalable, car ne dit-on pas que « le service public est gratuit »<sup>68</sup>. Guid à présent des menaces et solutions liées à la crise des toilettes en générales ?

---

<sup>64</sup> La scène a lieu le mercredi 22 juillet 2020 à Douala au Cameroun dans une agence de transport interurbain (finexs-voyage), un jeune homme dans la vingtaine en civile, passager pour Yaoundé. Aux environs de 18h -19H avait été brutalement tué par coup de gourdin et coup de poing violent suite à une bagarre générale, car il aurait utilisé les toilettes de cette dite agence « finexs-voyage », sans au préalable payé la pièce de « 100 frs CFA ». En effet, un tel drame a suscité la sensibilité populaire et a permis de remettre sur la table la problématique des toilettes publiques dans nos sociétés.

<sup>65</sup> Voir. Cameroun/Affaire Finexs : aucune agence de transport interurbain ne doit payer l'usage des toilettes, JournalduCameroun.com, 29/07/2020 à 20h56.

<sup>66</sup> K.-M. KENGNE, De l'accès aux sanitaires dans les agences de transport au Cameroun, *Legavox.fr*. 26/07/2020.

<sup>67</sup> C'est peut-être dans ce sens que l'art. 14 du décret n°2004/0607/PM du 17 mars 2004 portant fixation des conditions d'accès aux professions de transporteur routier et d'auxiliaire des transports routiers a du mérite sur la question.

<sup>68</sup> Bien que chaque pays ait sa propre définition de service public, qui, en outre, évolue dans le temps. Le service public désigne une activité dont l'objectif est de satisfaire un besoin d'intérêt général. Les services publics sont exercés par l'Etat ou les collectivités territoriales ou encore par tout organisme privé ou public doté des prérogatives lui permettant d'assurer cette mission. A l'instar : Santé, sécurité sociale, enseignement, réseau de transport, de communication, d'électricité, d'eau, d'assainissement, etc. Régulièrement ils sont financés par les impôts de l'Etat (pour ce qui est des services publics nationaux), tandis que les services publics locaux sont financés par les impôts locaux.

## Les risques liés à l'absence d'implantation et d'assainissement des toilettes publiques dans les Etats d'Afrique Subsaharienne et quelques solutions

Avant de présenter les solutions à cette problématique, il est judicieux de parler d'abord des risques liés à l'absence des toilettes.

### Les risques liés à la crise des toilettes publiques

En l'absence des toilettes, la manière alternative de se soulager en pleine nature, dans des sacs plastiques, à proximité d'habitations ou des points d'eau peut engendrer de graves risques aussi bien sanitaires, économiques et environnementaux<sup>69</sup>.

#### *Les risques sanitaires et économiques*

Le manque des toilettes en générale dans nos sociétés tue<sup>70</sup>. Il est à l'origine de plusieurs maladies et violences humaines, car ces conséquences sont atterantes. En l'absence de toilettes, la façon alternative de se décharger génère de graves risques sanitaires. En effet, les excréments, réservoirs à microbes, se retrouvent à la portée des adultes, des enfants, des animaux et des insectes, et contaminent les cours d'eau. Cette imprégnation ou ce contact avec une eau polluée par les excréments est mortelle. Les maladies hydriques (comme la diarrhée, le choléra, la typhoïde, etc.) font chaque année des millions de victimes<sup>71</sup>.

La défécation en plein air est une humiliation à la dignité, à la santé et au bien-être, en particulier chez les filles et les femmes<sup>72</sup>. Par exemple, des centaines de millions de filles et des femmes dans le monde manquent d'intimité lorsqu'elles ont leurs règles. En Afrique Subsaharienne, cette situation est alarmante à Madagascar, au Niger, en RDC, au Tchad, au Togo et Botswana, de voir une femme qui sillonne des centaines de mètres pour se mettre à l'aise ou pour son hygiène intime dans un coin isolé. Celles-ci sont souvent exposées à des risques d'exploitation sexuelle et d'insécurité personnelle constituant un risque pour la santé publique<sup>73</sup>. Selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance(UNICEF), un gramme de fèces peut contenir 10 millions de virus, un million

---

<sup>69</sup> Cf. journée mondiale des toilettes, Le manque de toilettes tue ! 16 novembre 2012.

<sup>70</sup> Voir. Communiqué de presse (journée mondiale des toilettes), Le manque de toilettes tue ! , 16 novembre 2012.

<sup>71</sup> Voir. Manque des toilettes : Des conséquences alarmantes, le 16 /11/2012.

<sup>72</sup> A l'occasion de la journée mondiale des toilettes, célébrée chaque 19 novembre, la directrice exécutive par intérim du WSSCC, Sue Coates, s'est entretenue avec ONU Info et a expliqué comment nous pouvons mettre fin à la défécation en plein air.

<sup>73</sup> Cf. journée mondiale des toilettes 2019, « Mettre fin à la défécation en plein air plutôt que dans les toilettes auront des "avantages transformationnels" pour les personnes les plus vulnérables du monde, selon le conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement(WSSCC), l'organisme partenaire de l'ONU pour l'assainissement ».

de bactéries et mille kystes parasites<sup>74</sup>. L'organisation mondiale de la santé(OMS) signale que les mauvaises pratiques d'hygiène et de défécation en plein air dans ces contextes (par exemple, ne pas se laver les mains au savon après avoir déféqué et avant de manger) contribuent à plus de 800.000 décès dus à la diarrhée, amibes, typhoïde chaque année, plus que les décès de paludisme.

Par ailleurs, l'absence d'assainissement dans ces lieux d'aisances peut engendrer plusieurs pathologies graves ou des problèmes mentaux chez l'individu, à l'instar des élèves et étudiants dans nos établissements. En Afrique comme partout ailleurs, les toilettes scolaires sont très mal entretenues, un vrai problème de santé pour les apprenants<sup>75</sup>. Ce sujet apparemment anodin revêt pourtant une importance capitale : le manque d'hygiène dans les toilettes scolaires et universitaires décourage les apprenants de s'y rendre, et provoque chez eux des infections urinaires, des reins ou une pyélonéphrite. Pour les garçons, qui vont aux toilettes plus facilement, le problème est plus psychologique. Le manque d'intimité et d'assainissement crée des complexes et peut aboutir à des troubles mentaux pouvant entraver leurs études<sup>76</sup>. L'absence des toilettes et leur manque d'assainissement regorgent d'effets accablants aussi bien sanitaires, qu'économiques.

Du point de vue économique, ces conséquences dues au manque de toilettes à l'échelle d'un pays sont également lourdes : les pertes dues aux dépenses de santé et aux pertes de productivité sont ainsi estimées à 260 milliards de dollars par an. C'est ainsi que le Tchad par exemple perd 79 milliards XAF chaque année à cause d'un mauvais assainissement et 75 milliards XOF par an pour le Niger. Ce qui est équivalent à 156 millions \$EU pour le Tchad et 148 millions \$EU au Niger, selon une étude documentaire faite par le programme eau et d'assainissement (WSP). Cette somme est équivalente à 15\$ EU par personne au Tchad et par an, ou 2,1% du PIB national<sup>77</sup>, quant au Niger, elle est de 10 \$EU par personne par an avec 2,4% du PIB national. En effet, suite aux manques d'infrastructures des lieux d'aisances au Tchad, la défécation en plein air coûte au Tchad plus de 114 millions \$EU par an, pourtant l'élimination de cette pratique nécessiterait la construction et l'usage de toilettes publiques, au moins 1,5 millions de latrines. Au Niger ce phénomène coûte 128 millions \$EU par an, pourtant l'élimination de cette pratique de la défécation à l'air libre nécessiterait à la construction et l'usage de moins de 2 millions de latrines dans cet Etat. La Mauritanie n'en reste pas du moins dans ces impacts économiques, car elle perd 11, 8 milliards MRO chaque année à cause d'un mauvais assainissement, ce qui équivaut à 41 millions

---

<sup>74</sup> J. FLORIO/WSSCC, De l'importance des toilettes : l'impact transformateur de l'élimination de la défécation en plein air, pourquoi la défécation en plein air est-elle un problème si grave ?

<sup>75</sup> Voir. Saleté des toilettes à l'école : des risques pour la santé des enfants, *mobile.francetvinfo.fr*, par la rédaction d'Allodocteurs.fr- France Télévisions mis à jour le 22/11/2017|18 :16- publié le 19/11/2017|07 :01.

<sup>76</sup> Ibid.

<sup>77</sup> Voir. Impacts économiques d'un mauvais assainissement en Afrique (le cas du Tchad), Water and sanitation program (WSP).

\$EU, sur 13,1 \$EU par habitant, soit 1,2% du PIB national. Par ailleurs, cette précarité hygiénique peut aussi avoir des impacts négatifs sur l'environnement.

### *Les risques environnementaux et supplémentaires*

Les gens peuvent choisir les buissons, les forêts, les fossés, les rues, les canaux ou tout autre espace ouvert pour la défécation. Ils le font soit en raison des pratiques culturelles traditionnelles mais surtout parce qu'ils ne disposent pas de toilettes facilement accessibles<sup>78</sup>. La pratique reste courante où l'assainissement des infrastructures et des services n'est pas disponible<sup>79</sup>. Déféqueter en plein air pollue l'environnement et provoque des changements saisonniers. C'est ainsi qu'on peut constater entre autres des phénomènes tels que : l'abondance de nombreux insectes attirés par ses excréments. La prolifération des mouches par exemple suscite souvent de nombreuses interrogations sur leur origine, pourtant la réponse est non loin du fait de la défécation en plein air et du manque d'assainissement de nos milieux intimes. Ce sont des mouches de taille moyenne, qui sont attirées très souvent par les selles humaines qui entraînent ainsi que les détritiques. On trouve les trois stades larvaires dans les excréments et les mélanges d'excréments et de matières végétales en décomposition. Un matériau consistant, humide, en cours de fermentation, est le mieux adapté à la reproduction de la mouche domestique, alors que la larve de la mouche à viande préfère des fèces plus liquides et peut d'ailleurs liquéfier de grandes quantités de matières fécales. Les latrines à fosse ouverte sont aussi un lieu idéal pour la reproduction des mouches<sup>80</sup>.

En outre, il faut aussi aller observer le fait que malgré une certaine capacité d'autoépuration des milieux aquatiques, dans bien des zones d'aujourd'hui, les cours d'eau ne peuvent plus faire face à l'augmentation de la pression liée à l'activité humaine<sup>81</sup>. En raison de l'absence des toilettes, les éléments pathogènes contenus dans les excréments, *una partes*, s'infiltrent dans les eaux souterraines, les lacs ou les rivières. Ces rejets, sans traitement provoquent l'asphyxie des plans d'eau (la pollution génère la prolifération d'aigues qui mobilisent l'oxygène disponible dans l'eau). *Otra partes*, rendent insalubres des sources d'eau souvent utilisées et consommées par des humains<sup>82</sup>. Ces impacts néfastes suscitent dès lors à s'interroger sur certaines solutions de cette crise.

---

<sup>78</sup> Voir. Défécation en plein air- Open défécation, un article de Wikipédia, l'encyclopédie libre.

<sup>79</sup> Environ 892 millions de personnes, soit 12% de la population mondiale, ont pratiqué la défécation en 2016. 66% (678 millions) des 892 millions de personnes qui pratiquent la défécation dans le monde vivent dans sept (7) pays.

<sup>80</sup> *Ibid.*

<sup>81</sup> Voir. Dossier spécial- exposition « les toilettes, une question de dignité », Fiche 1 : L'ampleur de la crise et ses répercussions (des conséquences sur l'environnement) in Coalition eau.

<sup>82</sup> *Ibid.*

## **Quelques solutions pour lutter contre la crise d'accès et d'assainissement des toilettes publiques en Afrique Subsaharienne**

Parler des solutions de lutte, conduit davantage à encourager l'implantation quantitative et qualitative des toilettes publiques. Par ailleurs, un renforcement du droit d'assainissement dans ces Etats est impératif.

### *La promotion de l'implantation quantitative et qualitative des toilettes publiques << améliorées >> en Afrique Subsaharienne*

« *Vivre sans toilette en générale est un grand danger humain* », en effet, la nécessité des lieux d'aisances n'est plus à décliner dans la vie des populations. Afin de limiter la défécation en plein air, les gouvernements doivent davantage implémenter dans leurs lignes de développement la promotion et la construction en grand nombre des toilettes publiques améliorées dans les espaces publics. Les espaces publics entre autres : les établissements publics ou privés (écoles, collèges, lycées et universités, etc.) ; les lieux publics marchands (gares routières, marchés, cinémas, long des axes urbains voire dans chaque carrefour, etc.) ; les centres de santé (dispensaires, centre de santé primaire, cliniques publiques ou privées, etc.) ; les quartiers et les villages défavorisés où les populations ne disposent pas de latrines individuelles à domicile, mais partagent des latrines collectives<sup>83</sup>. Ces lieux publics susmentionnés doivent avoir au moins une infrastructure d'aisance améliorée et faciliter l'accès facile à tout individu en situation de besoin élémentaire.

Par ailleurs, l'implantation des toilettes publiques doit pouvoir satisfaire aux besoins de tous en particulier les femmes, les filles, les vieillards et surtout les handicapés, etc. En effet, peu de toilettes publiques et communautaires répondent aux besoins spécifiques des femmes et filles par exemple. En matière d'infrastructures, les besoins des hommes et des femmes diffèrent pour diverses raisons : des facteurs biologiques, comme la menstruation et la grossesse ; des aspects sociaux ou culturels, comme la perception des notions de « dignité » et de « pudeur », les femmes restant bien plus que les hommes, chargées des soins des enfants, des personnes malades, des proches ou membres âgés de la communauté et également des personnes handicapées. Elles sont en plus sujettes aux harcèlements et aux violences sexuelles<sup>84</sup>. Voilà pourquoi leur implémentation doit obéir aux règles suivantes : être sûres et offrir un espace intime pour tous, anticiper les besoins de propreté des femmes notamment en matière d'hygiène menstruelle, être accessibles à tous les usagers, être à un tarif abordable et disponibles lorsque cela est nécessaire, être bien entretenues et bien gérées, et répondre

---

<sup>83</sup> Voir. Gérer les toilettes et les douches publiques, eau et assainissement pour tous (SMC), guide méthodologique, n°5.

<sup>84</sup> Voir. Des toilettes publiques et communautaires adaptées aux femmes et filles : guide à l'intention des urbanistes et des décideurs, in WaterAID, Water & Sanitation for the Urban Poor (WSUP), Unicef, page 4.

aux besoins des pourvoyeurs de soins et des parents<sup>85</sup>. C'est n'est que dans ce cadre aussi hygiénique que leur accès et implantation seront plus favorables et équitables à tous.

C'est dans cet esprit que plusieurs projets de construction des toilettes publiques ont été implantés en Afrique Subsaharienne. Au Benin par exemple, l'entreprise COMAF-GROUP (btp) a implémenté un projet de construction de toilette moderne publique en zone rurale à proximité de la route inter-Etat à la plage communément appelé la route des pêches du Benin qui lie Cotonou et celle de Ouidah, et aussi la fourniture des bacs à ordures à proximité de toutes ces toilettes publiques modernes<sup>86</sup>. Au Cameroun, en juin 2020, la commune d'arrondissement de Yaoundé V a lancé son programme « un carrefour, une toilette publique », afin de mettre fin au phénomène récurrent des personnes déféquant ou urinant à l'air libre. Dans la région de l'Est, la ville de Bertoua a également lancé dans le cadre du contrat de désendettement et de développement (C2D), s'inscrivant dans le prolongement de l'initiative pays pauvres très endettés (PPTE) a déployé des efforts afin d'installer des lieux d'aisances confortables dans cette cité<sup>87</sup>. Au Mozambique, des solutions d'assainissement inclusives ont été recensées à la demande du conseil municipal de Maputo pour en faire bénéficier les foyers non reliés au réseau d'égouts municipal dont la capacité est restreinte. Ce projet pilote a conduit à une demande de financement portant sur des projets d'assainissement en milieu urbain qui favorisent des solutions locales durables. Des projets similaires, menés à grande échelle dans l'implantation des toilettes améliorées à tous sont également en cours ou en préparation dans d'autres pays tels que : le Ghana, la Tanzanie, le Congo, la RDC, le Togo, le Niger, l'Ethiopie, le Sénégal, le Tchad, le Madagascar, etc.<sup>88</sup>. En plus de ceux-ci, le renforcement des mécanismes juridiques explicites et politiques au droit d'accès et d'assainissement des toilettes publiques s'impose.

### *Le renforcement des mécanismes juridiques explicites et politiques liées au droit d'accès, d'assainissement favorable aux toilettes publiques en Afrique Subsaharienne*

En l'absence d'un mécanisme juridique clair règlementant le droit d'accès aux toilettes publiques, ainsi que la fragilité d'un droit d'assainissement en Afrique Subsaharienne, l'urgence s'impose pour chaque Etat de clarifier juridiquement lesdits droits, car les toilettes publiques constituent jusqu'ici un véritable « droit à mieux

---

<sup>85</sup> *Ibid.*

<sup>86</sup> Voir. Construction de 10 toilettes publiques modernes en zone rurale, Sommet Afrique-France, 2019.

<sup>87</sup> P. NGO NGOUEM, Cameroun : comment les habitants font face à la problématique des toilettes publiques, *Le 360* publié le 09 aout 2020.

<sup>88</sup> Voir. Journée mondiale des toilettes : une journée pour redire l'importance d'assurer à tous l'accès à des sanitaires d'ici 2030, La Banque Mondiale, 17 novembre 2016.

aménager »<sup>89</sup>. Ainsi, il est suggéré entre autres des stratégies de renforcement dans ce domaine à l'instar de la politique de développement des servitudes d'aisance intitulée « *gratuité, propreté et sécurité* » (GPS). L'ordre de ces trois principes importe<sup>90</sup>. La gratuité doit être le premier, dans un souci de non-discrimination et de tolérance vis-à-vis des situations difficiles. La propreté est un deuxième principe qui doit guider l'action, car sans nettoyage permanent, ni hygiène assurée, ces équipements ne peuvent atteindre leurs objectifs. Beaucoup préféreront les éviter et continueront à maculer les murs. La sécurité est corollaire de la propreté. Afin d'assurer à chacun la netteté et la tranquillité du site, il est nécessaire qu'un contrôle permanent soit effectué, tolérant les inévitables petites déviations, mais frappant les écarts inacceptables et visibles (deals, souillures volontaires, etc.). Au regard de ce triple objectif « GPS », il nous semble que les solutions électroniques (vidéos surveillance) et automatiques (gestion robotisée) ont fait la démonstration de leurs limites. Ce sont plutôt les sites animés avec du personnel qui mettent en confiance. Le souci d'humaniser les servitudes d'aisances n'a en outre, rien d'aberrant économiquement, surtout quand on connaît le coût, précédemment évoqué, des sanisettes.

Deux options se présentent dans le cadre de cette idée « GPS ». La première consiste à mettre en place, en nombre suffisant, dans les villes des services et des équipements proposant, à tout le monde, des toilettes gratuites. Celles-ci peuvent être gérées seules, mais également dans le cadre de mini-complexes offrant également des douches et des vestiaires, comme par exemple à Paris, il a été prévu que les bains-douches municipaux deviennent gratuits<sup>91</sup>. Quant à la seconde option, elle consiste à prendre acte du fait que les bars et cafés, boîtes, restaurants et autres établissements (...) sont de *facto* des toilettes publiques déprimées. Par ce constat, notre politique assise sur le triptyque « GPS » vise à élaborer un système de délégation de services public à ces espaces commerciaux. Ceux-ci seraient alors subventionnés à partir d'une obligation de moyens : offrir, dans des conditions de gratuité, de propreté et de Sécurité qui seraient normalisées et contrôlées, l'accès indifférencié à leurs toilettes. Le coût pour la collectivité de ce type de délégation ne serait pas nécessairement supérieur à celui de la location de mobiliers urbains particuliers.

Par ailleurs, cette prestation de service, dont la tarification reste à définir, pourrait utilement contribuer à inverser la tendance actuelle à la disparition progressive de cet

---

<sup>89</sup> Reparlons dans cette perspective avec l'éminent auteur, J. DAMON, « Les toilettes publiques. Un droit à mieux aménager », *Droit social*, n°1, 2009, pp. 103-110.

<sup>90</sup> Nous n'allons pas jusqu'à dire qu'il y'a là une priorité « lexicologique » au sens des principes de justice de John Rawls, mais presque(...) cette idée de faire varier les caractéristiques d'une politique publique en trois lettres nous vient de la lecture de P. STROBEL, « Services publics et cohésion sociale », *Recherches et Prévisions*, n°42, 1995, pp. 7-16. L'auteur y propose un système de caractérisation du service public en fonction de trois dimensions fondatrices : Service, Redistribution, Contrainte, ce qui donne différents modèles : SRC, CSR, SCR, RSC, RCS et même CRS... L'article est repris dans l'ouvrage hommage à Pierre Strobel, *Penser les politiques sociales. Contre les inégalités : le principe de solidarité*, La tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 2008.

<sup>91</sup> Cf. *Le Point*, n°1430, 11 février 2000.

espace de chaleur et de convivialité qu'est le Cabaret du coin. Rappelons tout de même qu'aujourd'hui le barman ou le cafetier a le droit de refuser de donner accès à ses toilettes si un client ne consomme pas dans son établissement<sup>92</sup>. Nombre d'objections et de réfutations sont possibles. On entend déjà les cris indignés. Le sujet peut néanmoins être étudié avec application, flegme et rigueur. Techniquement, en effet, il peut s'agir pour les exploitants de débits de boisson, d'un aménagement de leur licence, avec la création d'un chapitre particulier au sein des diverses licences, révisant les contraintes et établissant une obligation d'accueil. Plus largement, il doit être possible de revoir les obligations des installations ouvertes au public et des établissements recevant du public (ERP) que sont notamment les hôtels, cafés, restaurants, etc. Cette organisation d'un accueil ouvert à tous dans les toilettes des établissements, sous couvert d'un état et d'un comportement adéquat des requérants, appelle contrepartie.

Economiquement, il existe des moyens le cas échéant mobilisables par les pouvoirs publics pour financer un tel investissement, voire une partie du fonctionnement de ces activités comme le cas dans certains pays européens. On pense à des dispositions fiscales, mais aussi à des subventions directes sur le modèle qui existe en matière de sécurité, permettant aux buralistes de faire face à ces questions, avec la mobilisation de fonds dévolus à l'aménagement du territoire et des services de proximité<sup>93</sup>. A ce propos, l'Afrique Subsaharienne pourrait implémenter une politique de développement sanitaire et d'assainissement durable dans la concrétisation du principe « GPS » sus évoqués. A cela, il faut ajouter le sigle « I » (implantation), car leur implantation améliorée s'impose davantage.

*In fine*, c'est dans l'effectivité de la politique « IGPS » que ces Etats pourront mieux surmonter cette épreuve. Car leur mise en œuvre interpelle les pouvoirs publics et les populations dans l'esprit unanime de salubrité et de responsabilité, afin de préserver davantage le droit à un environnement sain des générations présentes et futures.

---

<sup>92</sup>Voir, par exemple en France, les Services de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes le rappellent chaque année dans des documents des d'information à l'attention des vacanciers. Le cas du dossier 2007 Eté 2007 pour des vacances réussies. [www.minefi.gouv.fr/DGCCRF/documentation/publications/brochures/2007/guide\\_vacances2007.pdf](http://www.minefi.gouv.fr/DGCCRF/documentation/publications/brochures/2007/guide_vacances2007.pdf).

<sup>93</sup> Revoir en France par exemple, la communication en Conseil des Ministres du 10 septembre 2008 sur « une nouvelle politique pour dynamiser le commerce de proximité ». Le plan annoncé de développement du commerce de proximité viendra renforcer certaines mesures de la loi de modernisation de l'économie en prenant appui sur les moyens du FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce). Cette « politique de soutien aux activités de proximité » pourrait s'étendre aux toilettes ouvertes aux publics. Pourquoi pas ?

## Références bibliographiques

- ADMIN (2012), Togo : toilettes publiques, l'une des solutions pour la gestion contrôlée du problème de l'insalubrité à Lomé, *Togo portail*.
- BEDZIGUI Y. (2008), Les conflits en Afrique, une résolution improbable ? *AFRI*, Volume IX.
- DAMON J. (2009), « Les toilettes publiques : un droit à mieux aménager », *Droit social*, n°1 pp. 103-110.
- GENTILINI M. (2010), « L'assainissement et la santé dans SMETS H. (dir.), *L'accès à l'assainissement, un droit fondamental*, Paris, Editions Johanet, p. 9.
- GNANGUENON A. (2019), *La sécurité collective en Afrique : une coopération à géométrie variable*, Université Clermont Auvergne(UCA) ;
- KENGNE K-M. (2020), De l'accès aux sanitaires dans les agences de transports au Cameroun, *Legavox.fr*.
- MFENDJOU M-C. (2012), *L'Afrique à l'épreuve du développement durable*, L'Harmattan, 298p.
- MOULY J. (2002), « Les droits sociaux à l'épreuve de droits de l'homme », *Droits social*, n°9/10, pp. 799-811.
- NGO NGOUEM P. (2020), Cameroun : comment les habitants font face à la problématique des toilettes publiques, *Le 360*.
- NGUIAMBA E-P. (2009), Yaoundé : les toilettes publiques font leur toilette !
- NKALVO NGOULA J-L. (2016), L'union africaine à l'épreuve du terrorisme : forces et challenges de la politique africaine de sécurité, *Editions Charles Léopold Mayer (ECLM)*, Cameroun ;
- OLIVIER M. (2014), Santé : le manque de toilettes en Afrique, une « pandémie » orpheline ? In *Jeune Afrique Politique*.
- SMETS H. (2010), Le droit d'assainissement, un nouveau droit de l'homme, *Actu Environnement*.
- SMITH S. (2020), La gestion des propriétés sanitaires et économiques dans le contexte de la propagation du Covid-19 en Afrique, *Centre d'études stratégiques de l'Afrique* ;
- JACQUEMOT P. (2020), Les systèmes de santé en Afrique mis à l'épreuve, *Policy brief*, PB. 20-30.
- STEICHEN P. (2010), L'évolution du droit d'assainissement en France : une mise aux normes sous contraintes, *Les Cahiers de droit*, volume 51, N° 3-4, pp. 567-593. URL : <https://iderudit.org/iderudit/045724ar>, DOI : <https://doi.org/10.7202/045724ar>.
- TCHANDEM KAMKANG A-C (2017), Accéder aux toilettes publiques : un droit ou un privilège ? *rcinet.ca*.